

AMAURY
MEDIA
dépassez vos limites

CONDITIONS GÉNÉRALES
DE VENTE DIGITAL
2024

1^{ER} JANVIER - 31 DÉCEMBRE 2024
Publication au 1^{er} mars 2024

L'ÉQUIPE

SOMMAIRE

L'OFFRE ÉDITORIALE AMAURY MEDIA	P.4
LES OFFRES COMMERCIALES AMAURY MEDIA	P.11
LES MODES D'ACHAT	P.14
LES SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES	P.21
LES CONDITIONS COMMERCIALES	P.31
LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE	P.35
CONTACTS	P.56



AMAURY MEDIA, LA RÉGIE DIGITALE N°1 SUR LE SPORT

RÉFÉRENCE
PLURI-MÉDIA

EXPERTISE
BI-MÉDIA

SPÉCIALISTE
100% DIGITAL

L'ÉQUIPE

L'EXPERTISE
FOOTBALLISTIQUE

FRANCE
FOOTBALL

LA VERTICALE
SPORTIVE ET BIEN-ÊTRE

COACHING

L'EXPERTISE
CYCLISME

VÉLO
MAGAZINE


LA VERTICALE
GAMING

ESPORT

L'EXPERTISE
GOLF

JOURNAL DU
GOLF





L'OFFRE ÉDITORIALE AMAURY MEDIA
TÉLÉVISION – PRINT – DIGITAL

L'ÉQUIPE

L'ÉQUIPE, UNE MARQUE FORTEMENT DIGITALISÉE



LIRE

ARTICLES, DÉBRIEFS, ANALYSES,
LIVES COMMENTÉS, LONGS
FORMATS, GUIDES...



REGARDER

LIVE & REPLAY, CHAÎNES
THÉMATIQUES, DROITS EXCLUSIFS



ÉCOUTER

PODCASTS : ACTUALITÉS, TALKS,
COLLECTIONS

LIRE, L'EXPERTISE DE NOS JOURNALISTES

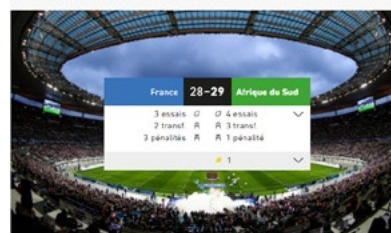
Kylian Mbappé, les 10 chiffres de son long passage au PSG



Arrivé au PSG en 2017, Kylian Mbappé vit ses derniers mois à Paris, avant de découvrir un nouveau club. (A. Réau/L'Équipe)

ARTICLES
ACTUALITÉ, ANALYSES, DÉCRYPTAGES
SUR TOUS LES SPORTS

France - Afrique du Sud, le résumé du match
dimanche 18 octobre 2022, 21h00
Coupes du monde 2022, Quarts de finale



afficher uniquement les temps forts (24)



DIRECTS COMMENTÉS
TOUTES LES COMPÉTITIONS, TOUS
LES MATCHS COMMENTÉS EN DIRECT
GRATUITEMENT



EXPLORE
CONTENUS ORIGINAUX, SUJETS
DE FOND, IDENTITÉ GRAPHIQUE
TRAVAILLÉE

REGARDER, LE PROLONGEMENT DE LA CHAÎNE

L'ÉQUIPE

 **espace TV**

ACCESSIBLE SUR LE SITE
ET LES APPLICATIONS L'ÉQUIPE

735 **ÉVÉNEMENTS
EN DIRECT**
SEPTEMBRE 2022 - JUIN 2023



ENCORE PLUS DE DISCIPLINES SUR NOS CHAÎNES NUMÉRIQUES

L'ÉQUIPE

 **espace TV**

L'ESPACE TV EST DISPONIBLE SUR LE SITE
ET LES APPLICATIONS L'ÉQUIPE

la chaîne **L'ÉQUIPE**

LA CHAÎNE EN DIRECT

L'ÉQUIPE live 1

CHAÎNE FAST* DES SPORTS HISTORIQUES

L'ÉQUIPE live 2

CHAÎNE FAST* DES SPORTS OLYMPIQUES
& NOUVEAUX SPORTS

JOURNAL DU
GOLF.TV

CHAÎNE SUR L'ACTUALITÉ DU GOLF



LES REPLAYS

LES PROGRAMMES TV ET DIGITAL
À LA DEMANDE

UN BOUQUET POUR LES
DISCIPLINES OLYMPIQUES

OBJECTIF PARIS



DISPONIBLE SUR
LE CORNER ESPACE TV

ÉCOUTER, L'ÉQUIPE SE DÉCLINE AUSSI EN AUDIO

COLLECTIONS



Boxe



Football



Tennis



Rugby



Football



DÉDIÉS À
CHAQUE SPORT



Basket



Golf



Boxe



Football



Athlétisme



2,4M

D'ÉCOUTES ACTIVES PAR MOIS

ACTUALITÉS
SPORTIVES



QUOTIDIENS
COMPÉTITIONS



Roland Garros

Tour de France



L'ÉQUIPE, LEADER EN AUDIENCE JOUR MULTI-DEVICE

N°1
SUR LES HOMMES

2,2 MILLIONS VU
PAR JOUR

N°1
SUR LES HOMMES
25-49 ANS

820K VU
PAR JOUR

N°1
SUR LES APPS

1,2 MILLION VU
PAR JOUR

2,6M VU/JOUR (CIBLE ENSEMBLE)



LES OFFRES COMMERCIALES AMAURY MEDIA
TÉLÉVISION – PRINT – DIGITAL

L'ÉQUIPE

L'OFFRE 3 ÉTOILES, LA PUISSANCE DE LA MARQUE L'ÉQUIPE

43,1M

DE FRANÇAIS SUR NOS
SUPPORTS PAR MOIS



le journal **L'ÉQUIPE**

2 BANDEAUX RUBRIQUES



la chaine **L'ÉQUIPE**

70 SPOTS DE 20 SECONDES



le site **L'ÉQUIPE**

HABILLAGE :
2 MILLIONS IMPRESSIONS

l'appli **L'ÉQUIPE**

INTERSTITIEL :
3 MILLIONS D'IMPRESSIONS

MULTI-DEVICES
IN-READ :
1,3 MILLION D'IMPRESSIONS

2 SEMAINES
DE COMMUNICATION

8,8 MILLIONS

DE CONTACTS HOMMES 25-49 ANS

100 000€

NET NET HT

START & PLAY, LA MEILLEURE VISIBILITÉ SUR LES 4 ÉCRANS DE L'ÉQUIPE



la chaîne **L'ÉQUIPE**

37M DE TÉLÉSPECTATEURS
PAR MOIS



le site **L'ÉQUIPE** l'appli **L'ÉQUIPE**

47M DE VIDÉOS VUES
CHAQUE MOIS



40 SPOTS
20 SECONDES PAR JOUR



L'ESPACE TV
DU SITE ET APPLICATIONS L'ÉQUIPE

PRÉ-ROLL EN OUVERTURE DU PLAYER
500K D'IMPRESSIONS

2 SEMAINES
DE COMMUNICATION

2,4 MILLIONS
DE CONTACTS HOMMES 25-49

CPM 18€
NET BASE 20 SECONDES

L'offre START & PLAY est valable hors grands événements 2024 (Euro 2024, Jeux Olympiques 2024, Jeux Paralympiques 2024) qui feront l'objet d'une tarification spécifique (Contacter Amaury Media).
Le montant de l'offre START & PLAY, exprimé en CPM net net HT base 20 secondes, ne se cumule pas avec toute autre offre commerciale proposée par Amaury Media. Les accords annuels ne s'appliquent pas à l'offre START & PLAY.
Le dispositif intègre LA CHAÎNE L'ÉQUIPE (base 20 secondes maximum - Remises de Référence et Mandataire incluses) et le DIGITAL L'ÉQUIPE (pré-roll de 20 secondes maximum en rotation générale sur tous les devices). Pour tout autre format sur La Chaîne L'Équipe, le tarif net net HT de l'offre sera révisé en fonction du barème de durées 2024 publié dans la partie « Conditions Tarifaires » du présent document.

La programmation de l'offre START & PLAY sera confiée à Amaury Media sous réserve de disponibilité planning. Le dispositif sera optimisé sur la cible Hommes 25-49 ans en fonction de la vague d'audience bimestrielle applicable au moment de la réservation, selon le calendrier SNPTV page 27. Le fichier vidéo dématérialisé sera livré selon les spécificités techniques de LA CHAÎNE L'ÉQUIPE (cf page 43). Source TV : Médiamétrie Médiamat, Septembre 2022 - Juin 2023, moyenne mensuelle TCE cible 4+. Source Digital : cumul vidéos vues Dailymotion, Youtube et Twitter, moyenne mensuelle septembre 2022 - juin 2023, tous devices. Source nombre de contacts Hommes 25-49 ans : Médiamétrie Médiamat bimestre Mai-Juin 2023 pour la TV, Google Ad Manager pour le dispositif pré-roll.



LES MODES D'ACHAT
GRÉ À GRÉ - PROGRAMMATIQUE

L'ÉQUIPE

GRÉ À GRÉ

VOS BESOINS

RECRUTEMENT



NOTORIÉTÉ



ENGAGEMENT



NOS SOLUTIONS PUBLICITAIRES ACTIVABLES

TOUS DEVICES

(MULTI-DEVICE : DESKTOP,
MOBILE, TABLETTE)

TOUS ENVIRONNEMENTS

(SITE & IN-APP)

TOUS FORMATS

(DISPLAY, VIDÉO, NATIF, AUDIO)

PROGRAMMATIQUE

QUALITÉ / PUISSANCE / EFFICACITÉ

AMAURYMEDIA
xchange

NOTRE ESPACE D'ACHAT PROGRAMMATIQUE
EN HEADER BIDDING & EXCHANGE BIDDING

WEB + APPS



WEB UNIQUEMENT



APPS UNIQUEMENT



VIDÉO INSTREAM DES PARTIS PRIS FORTS

CE QUE NOUS FAISONS

UN SEUL PRÉ-ROLL PAR VIDÉO

NON SKIPPABLE PAR DÉFAUT

PAS DE PUB SUR FORMATS COURTS

SUR LES VIDÉOS INFÉRIEURES À 40"

CE QUE NOUS OBTENONS

UN TAUX DE COMPLÉTION DE 70%

EN MOYENNE SUR L'ENSEMBLE
DES CAMPAGNES VIDÉOS
D'AMAURY MEDIA

CE QUE NOUS RECOMMANDONS

DES FORMATS ADAPTÉS AU DIGITAL

FORMATS COURTS (15")

CAPPING 3 VU / JOUR MAXIMUM

EXPÉRIENCE UTILISATEUR
X
PERFORMANCE PUBLICITAIRE



VIDÉO INSTREAM

FORMAT VIDÉO DANS L'ÉCRIN DE NOS ARTICLES

LES ARTICLES UN CONTENU CAPTIF

6,2 MILLIONS
DE PAGES VUES
CHAQUE JOUR

21 000
ARTICLES UNIQUES LUS
CHAQUE JOUR

DES CONTENUS POSITIFS

**ACTUALITÉS,
RÉSULTATS,
RÉACTIONS,
ACTUS DÉCALÉES,
TRANSFERTS**

L'INREAD, NOTRE FORMAT PREMIUM IN-ARTICLE

80%
DE TAUX
DE VISIBILITÉ

70%
DE TAUX
DE COMPLÉTION

14"
DE TEMPS MOYEN
D'EXPOSITION



VIDÉO RÉSEAUX SOCIAUX

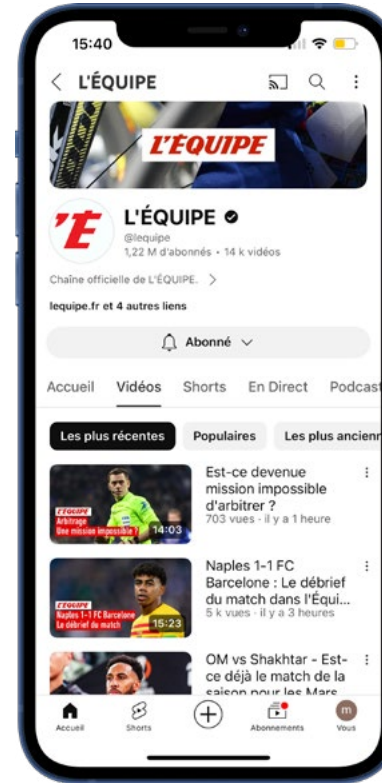


DES CONTENUS **BRAND SAFE ET 100% PROFESSIONNELS** : LES MEILLEURS CONTENUS DES COMPTES L'ÉQUIPE

DES **PERFORMANCES GARANTIES SUR CIBLE**

DES PERFORMANCES **QUALITATIVES GARANTIES** :

- 100% DE PRÉ-ROLL COMPLÉTÉS SELON LA NORME MRC*
- 100% DE PRÉ-ROLL NON SKIPPABLES (FORMAT RECOMMANDÉ : 6'')



CIBLAGE PRÉCIS AUPRÈS D'UNE AUDIENCE **ACTIVE ET ENGAGÉE** 1,2M D'ABONNÉS

46% DE 18-34 ANS

FORMATS GARANTISSANT **UN TAUX DE COMPLÉTION OPTIMAL**

16M DE VIDÉOS VUES

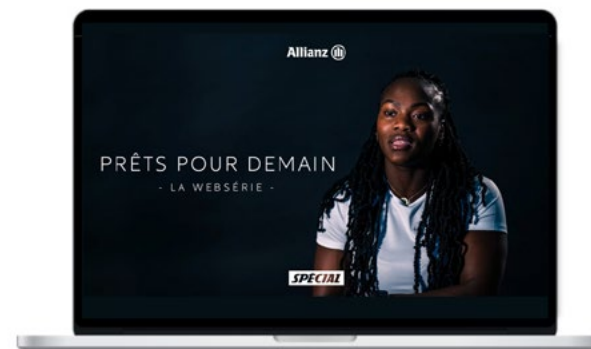
BRAND CONTENT

PRODUCTION DE CONTENU / SPONSORING DE WEB SÉRIE



DAZN LA DOUBLE AFFICHE

CRÉATION D'UN **PODCAST**
HEBDOMADAIRE SUR LES
MATCHS DIFFUSÉS SUR DAZN
LE WEEK-END SUIVANT



ALLIANZ PRÊTS POUR DEMAIN

WEBSÉRIE DOCUMENTAIRE
SUR LES ATHLÈTES DU TEAM
ALLIANZ PARIS 2024
+ AMPLIFICATION VIRALE

TARIF : NOUS CONSULTER



LES SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES

L'ÉQUIPE

FORMATS

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES



FORMATS DESKTOP

NOM	TAILLE (PX)	POIDS MAX	TYPE	VERSION HD
Pavé	300x250	70ko	GIF, JPG, HTML5 ou script	600x500
Grand Angle	300x600	100ko	GIF, JPG, HTML5 ou script	600x1200
Mégabannière	728x90	70ko	GIF, JPG, HTML5 ou script	1456x180
Full bannière	1000x90	70ko	GIF, JPG, HTML5 ou script	2000x180
Masthead	970x250, 1000x250	100ko	GIF, JPG, HTML5 ou script	1940x500
Habillage statique	1800x1000	140ko	JPEG ou PNG	3600x2000



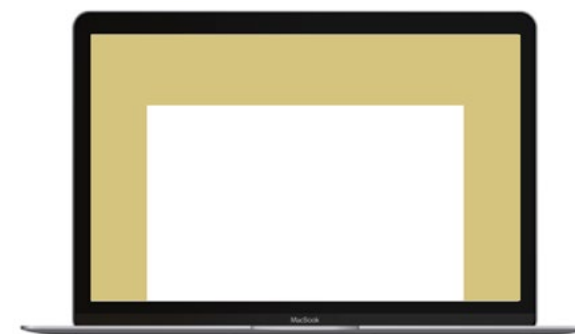
FORMATS

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES



FORMATS DESKTOP - HABILLAGE

NOM	TAILLE (PX)	POIDS MAX	TYPE	VERSION HD
Habillage statique Desktop	1800x1000	140ko	JPEG ou PNG	3600x2000
Habillage Video Desktop <small>(Vidéo en fond)</small>	1280x720	50Mo	MP4, VAST	
Habillage Video Desktop <small>(Vidéo en fond)</small>	Image : 1800x1100 Vidéo : 1280x720	Image : 140ko Vidéo : 50Mo	Image : JPG, PNG Vidéo : MP4	Image :3600x2000
HABILLAGE DARK MODE	TAILLE (PX)	POIDS MAX	TYPE	VERSION HD
Habillage dark mode Desktop	1800x1000	140ko x2	JPEG ou PNG	3600x2000



Scénario de l'habillage Dark mode:

La première création affichée correspondra au mode light ou dark de l'utilisateur

La seconde création s'affichera lors d'une interaction avec un bouton call to action (ex. jour/nuit)

Il faudra fournir deux visuels incluant un call to action ayant la forme d'un bouton ou d'un interrupteur

FORMATS

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

FORMATS MOBILE

NOM	TAILLE (PX)	POIDS MAX	TYPE	VERSION HD	ENVIRONNEMENT
Bannière Smartphone	320x50	60ko	GIF, JPG, HTML5 ou script	640x100	Web et App
Interstitial Smartphone	320x480	100ko	GIF, JPG, HTML5 ou script ⁽¹⁾	640x960 (140ko)	App
Interstitial Smartphone	320x480	100ko	GIF, JPG	640x960 (140ko)	Web
Bannière Flow	320x180	100ko	GIF, JPG, HTML5 ou script	640x360 (140ko)	Web et App
Bannière Start	320x180	100ko	GIF, JPG, HTML5 ou script	640x360 (140ko)	Web et App
Pavé	300x250	100ko	GIF, JPG, HTML5 ou script	600x500 (140ko)	Web et App



FORMATS SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES



FORMATS TABLETTE

NOM	TAILLE (PX)	POIDS MAX	TYPE	VERSION HD	ENVIRONNEMENT
Bannière Tablette	768x90	80ko	GIF, JPG, HTML5 ou script	1536x180	Web et App
Interstitial Tablette	768x1024	100ko	GIF, JPG, HTML5 ou script ⁽¹⁾	1536x2048 (140ko)	App
Pavé	300x250	100ko	GIF, JPG, HTML5 ou script	600x500 (140ko)	Web et App



FORMATS SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES



FORMATS NATIVE

NOM	ANNONCE	TITRE	CTA	IMAGE	IMAGE HD
Native Desktop	20 caractères	80 caractères	30 caractères	448x298 (60Ko)	448x298 (100Ko)
Native mobile	20 caractères	40 caractères	20 caractères	6240x160 (40ko)	6240x160 (60ko)



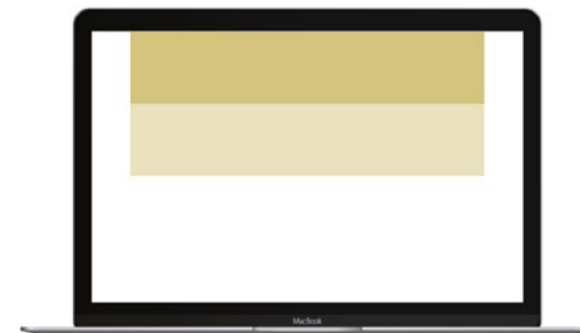
FORMATS

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES



FORMAT RESPONSIVE - COVER

COVER POSITION FERMÉE (30%)	TAILLE (PX)	ZONE UTILE ⁽³⁾	POIDS MAX	TYPE
Desktop	1920x300	1296x266	300ko	JPEG ou PNG uniquement
Mobile	780x200	350x96	100ko	JPEG ou PNG uniquement
Tablette	1450x300	676x226	200ko	JPEG ou PNG uniquement
COVER POSITION FERMÉE (10%)	TAILLE (PX)	ZONE UTILE ⁽³⁾	POIDS MAX	TYPE
Desktop	1920x300	1816x86	300ko	JPEG ou PNG uniquement
Mobile	780x200	696x22	100ko	JPEG ou PNG uniquement
Tablette	1450x300	1446x66	200ko	JPEG ou PNG uniquement
COVER POSITION OUVERTE	TAILLE (PX)	ZONE UTILE ⁽³⁾	POIDS MAX	TYPE
Mobile	1920x300	1516x356	500ko	JPEG ou PNG uniquement
Mobile + Tablette	780x200	946x736	500ko	JPEG ou PNG uniquement



FORMATS

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES



FORMAT RESPONSIVE – COVER VIDÉO

COVER POSITION FERMÉE (30%)	TAILLE (PX)	ZONE UTILE ⁽³⁾	POIDS MAX	TYPE
Desktop	1920x300	1296x266	300ko	Image (HTML ou script non supporté)
Mobile	780x200	350x96	100ko	Image (HTML ou script non supporté)
Tablette	1450x300	676x226	200ko	Image (HTML ou script non supporté)
COVER POSITION FERMÉE (10%)	TAILLE (PX)	ZONE UTILE ⁽³⁾	POIDS MAX	TYPE
Desktop	1920x300	1816x86	300ko	Image (HTML ou script non supporté)
Mobile	780x200	696x22	100ko	Image (HTML ou script non supporté)
Tablette	1450x300	1446x66	200ko	Image (HTML ou script non supporté)
COVER POSITION OUVERTE	TAILLE (PX)	ZONE UTILE ⁽³⁾	POIDS MAX	TYPE
Video	1280x720	-	qualité HD	.mov ou .mp4



FORMATS

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES



FORMATS VIDÉO

TOUS DEVICES	TAILLE (PX)	POIDS MAX	TYPE	VERSION HD
Pré-roll	1280x720	50Mo	MP4, VAST, VPAID ⁽⁴⁾	-
In-read	1280x720	3Mo	MP4, VAST	-
Pavé vidéo redirect	300x169 (16:9) ou 300x250 (1:1.2)	2Mo	Redirect (third party tag)	600x338 (16:9) ou 600x500 (1:1.2)
Pavé vidéo hébergé	300x169 (16:9) ou 300x250 (1:1.2)	50Mo	MP4	600x338 (16:9) ou 600x500 (1:1.2)

FORMATS SMARTPHONE	TAILLE (PX)	POIDS MAX	TYPE	VERSION HD
Interstitial vidéo Smartphone hébergé (vidéo ou milieu)	Image : 320x480 / Vidéo : 1280x720	Image : 100ko / Vidéo : 50Mo	Image : JPG, PNG / Vidéo : MP4	Image : 640x960
Interstitial vidéo smartphone hébergé (vidéo portrait)	Vidéo : 640x960	Vidéo : 50Mo	Vidéo : MP4	-
Interstitial vidéo smartphone hébergé (vidéo en bas)	Image : 320x480 / Vidéo : 1280x720	Image : 100ko / Vidéo : 50Mo	Image : JPG, PNG / Vidéo : MP4	Image : 640-960
Interstitial vidéo Smartphone HTML	Responsive	3Mo au global	HTML5, redirect	Responsive



FORMATS

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES



FORMATS VIDÉO

FORMATS TABLETTE	TAILLE (PX)	POIDS MAX	VERSION HD
Interstitial vidéo Tablette hébergé (vidéo au milieu)	Image : 768X1024 / Vidéo : 1280x720	Image : 100ko / Vidéo : 50Mo	Image : JPG, PNG / Vidéo : MP4
Interstitial vidéo Tablette hébergé (vidéo en bas)	Image : 768X1024 / Vidéo : 1280x720	Image : 100ko / Vidéo : 50Mo	Image : JPG, PNG / Vidéo : MP4
Interstitial vidéo Tablette HTML	Respective	3Mo au global	HTML5, redirect

FORMATS SMARTPHONE	TAILLE (PX)	POIDS MAX	TYPE	VERSION HD
Habillage vidéo Desktop (vidéo en fond)	1280x720	50Mo	MP4, VAST	-
Habillage vidéo Desktop (image en fond)	Image : 1800x1100 / Vidéo : 1280x720	Image : 140ko / Vidéo : 50Mo	Image : JPG, PNG / Vidéo : MP4	-





LES CONDITIONS COMMERCIALES

L'ÉQUIPE

TARIFS BRUTS

CPM DISPLAY / VIDÉO

DISPLAY DESKTOP	CPM BRUT
Bannière (1000 x 90)	40 €
Pavé (300 x 250)	40 €
Masthead (1000 x 250)	60 €
Grand Angle (300 x 600)	50 €
Arche	70 €
Habillage/Cover (Arche + Formats associés)	100 €

VIDÉO MULTIDEVICE	CPM BRUT
Oustream In-read (site et app)	110 €
In-Stream Pré-Roll (site, app et Youtube)	150 €

DISPLAY MOBILE (SITE + APP)	CPM BRUT
Cover (site mobile uniquement)	100 €
Pavé (300 x 250)	40 €
Bannière (320 x 250)	40 €
Bannière Flow	60 €
Interstitial	100 €

AUDIO	CPM BRUT
Pré-Roll	150 €

Exclusivité par devices et formats : **nous consulter**

TARIFS BRUTS

MODULATIONS TARIFAIRES

MAJORATIONS FORMATS	CPM BRUT
Expand	+10%
Display vidéo	+15%

MAJORATIONS CIBLAGE	CPM BRUT
Rotation générale	-
Ciblé (contexte, mots-clés)	+15%
Événements	+30%

MAJORATIONS DATA	CPM NET - 1 critère	CPM NET - 2 critères
Géolocalisation	+ 1€ sur le CPM NET MÉDIA	+ 0,5€ sur le CPM NET MEDIA
Navigationale (1st)	+1€ sur le CPM NET MÉDIA	
Socio-démo, activité, niveaux de revenus (1st)	+2€ sur le CPM NET MÉDIA	
Moments de vie / Intentionnistes (3rd)	+2,5€ sur le CPM NET MÉDIA	
Transactionnelle, shopper, sur-mesure (3rd)	+3€ sur le CPM NET MÉDIA	

GRÉ À GRÉ EXCLUSIVITÉ 24H PAR DEVICE



HABILLAGE
+ FORMAT ASSOCIÉ (DESKTOP)



INTERSTITIEL
MOBILE / TABLETTE

TARIF : NOUS CONSULTER

A photograph of biathletes at the start of a race, overlaid with a dark blue semi-transparent filter. The athletes are wearing bibs with various sponsor logos like 'DECATHLON', 'BMW', 'ice', 'LAPUA', and 'ASKO'.

LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

L'ÉQUIPE

LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les Conditions Commerciales et Tarifaires et les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables à tout ordre de publicité recueilli par Amaury Media pour être diffusé sur les Supports ainsi qu'à la vente programmatique d'Espace Publicitaire sur les Supports. Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « C.G.V ») sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2024. Les Espaces Publicitaires des Supports sont commercialisés par Amaury Media, régie exclusive des Supports.

Toute souscription d'un ordre de publicité implique pour l'Annonceur et son Mandataire l'acceptation sans réserve des Conditions Commerciales et des Conditions Générales de Vente 2024 ci-après, et des usages régissant la Publicité et la communication audiovisuelle.

Amaury Media est une société par action simplifiée au capital de 3 000 000 euros dont le siège social est 40-42 Quai du Point du Jour- 92 100 Boulogne-Billancourt, inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 824 295 091 représentée par Monsieur Kevin BENHARRATS en sa qualité de Directeur Général.

1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 - DÉFINITIONS

« Annonceur » désigne toute personne morale ou physique qui achète ou fait acheter de l'Espace Publicitaire auprès d'Amaury Media.

« C.G.V » désigne les présentes Conditions Générales de Vente.

« Client » désigne un Annonceur ou un Mandataire.

« Données à caractère personnel » ou « Données personnelles » désigne toute information se rapportant à une Personne Concernée.

« Personne Concernée » désigne une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, économique ou sociale.

« Espace Publicitaire » désigne tout espace réservé à la Publicité et diffusé au sein d'un Support.

« Mandataire » désigne toute personne morale ou physique qui agit pour le compte d'un Annonceur dans le cadre d'un contrat de mandat écrit d'achat d'Espace Publicitaire. Pour l'ensemble des présentes Conditions Générales de Vente ne peut être considérée comme Mandataire qu'une personne morale immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés avec un code d'activité 744B ou 741G.

LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

« Publicité » ou « Message Publicitaire » désigne tout message inséré au sein d'un Espace Publicitaire en vue de promouvoir directement ou indirectement la fourniture de biens et/ou de services, y compris ceux qui sont présentés sous leur appellation générique ou qui assurent la promotion d'une entreprise qu'elle soit publique ou privée, commerciale ou non, ainsi que les messages d'intérêt général à caractère non publicitaire diffusés dans le cadre des campagnes des organisations caritatives ou des campagnes d'information des administrations.

« Responsable du traitement » désigne la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du Traitement.

« Sous-traitant » désigne la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des Données à caractère personnel pour le compte du Responsable du traitement.

« Supports » désigne l'ensemble des publications imprimées et/ou accessibles sur support télévisuel ou digital (internet fixe et/ou mobile, tablette, univers applicatif) dans lesquelles la Publicité sera diffusée et dont Amaury Media assure la régie publicitaire. La liste des Supports est disponible sur le site www.amaurymedia.fr

« Traceur » désigne toute opération de lecture et/ou d'écriture d'informations dans l'équipement terminal de communications électroniques d'un Utilisateur,

y compris l'utilisation de témoins de connexion (ci-après « Cookies »).

« Traitement » désigne toute ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des Données ou des ensembles de Données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction.

« Utilisateur » désigne toute personne physique ayant accès aux Supports Numériques.

1.2 – ANNONCEUR ET MANDATAIRE

Un Annonceur peut acheter son Espace Publicitaire, soit directement auprès d'Amaury Media, soit par l'intermédiaire d'un Mandataire dûment mandaté par écrit (agence ou centrale).

Sont considérés comme Annonceurs, les entreprises enregistrées au Registre du Commerce, les associations, les administrations, les établissements publics et parapublics faisant de la publicité pour leurs marques, enseignes, services ou produits.

LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Pour être considéré comme appartenant à un groupe de sociétés comprenant plusieurs Annonceurs, un Annonceur devra remplir expressément les critères cumulatifs suivants :

- La majorité de son capital est détenue par la société mère, tous les Annonceurs se recommandant de ce groupe répondant au même critère,
- Ils doivent justifier à l'intérieur du groupe d'une identité unique assurant les fonctions d'achat médias,
- La consolidation doit être effective au 1er janvier 2024.

Les Mandataires agissant au nom et pour le compte d'Annonceurs, doivent justifier de leur qualité par la remise à Amaury Media d'une attestation de mandat. Ils s'engagent à informer Amaury Media des stipulations du contrat de mandat susceptibles d'avoir un effet sur l'exécution des prestations d'Amaury Media (durée, périmètre, supports, produits... du mandat).

Amaury Media recommande que l'attestation de mandat soit déposée via la plateforme **mymandat.edipub.org**, une plate-forme collaborative de gestion des attestations de mandat sécurisée et plurimédia mise en œuvre par EDIPub.

En cas de modification ou de résiliation de mandat en cours d'année, l'Annonceur doit en informer Amaury Media par lettre recommandée avec accusé de réception et demeure tenu des engagements pris par son Mandataire.

1.3 - APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente (C.G.V) définissent les conditions de vente par Amaury Media à l'Annonceur et son éventuel Mandataire dans le cadre d'achat d'Espace Publicitaire dans les Supports digitaux (internet fixe et/ou mobile, tablette, univers applicatif).

Toute souscription d'un ordre de publicité implique l'acceptation pleine et entière des tarifs et des présentes C.G.V. Le contrat entre l'Annonceur, son éventuel Mandataire, et Amaury Media se compose des présentes C.G.V, de l'ordre de publicité, des spécifications techniques et des éventuelles conditions particulières rattachées à des offres spécifiques, ainsi que des tarifs, qui forment un tout indissociable et indivisible.

Toute disposition de l'ordre de publicité et/ou des conditions particulières en contradiction avec les présentes C.G.V prévaudra sur les présentes Conditions Générales de Vente. En cas de contradiction entre les présentes Conditions Générales de Vente et les conditions générales d'achat de l'Annonceur et son éventuel Mandataire, les présentes conditions prévaudront, nonobstant toute clause contraire, ce que l'Annonceur et son éventuel Mandataire reconnaissent et acceptent expressément.

Amaury Media se réserve le droit de modifier à tout moment ses Conditions Générales de Vente, notamment afin de se conformer à l'évolution de la législation

LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

et ce, sous réserve d'en informer les Annonceurs ou leurs Mandataires quatorze (14) jours ouvrables avant la date d'entrée en vigueur. Ces modifications seront publiées sur le site www.amaurymedia.fr

Amaury Media se réserve également le droit de modifier à tout moment ses tarifs bruts hors taxes et conditions commerciales en respectant un préavis d'au moins cinq (5) jours ouvrés avant la date d'entrée en vigueur des dites modifications.

Les ventes sont faites directement à l'Annonceur ou par l'intermédiaire de son Mandataire dans le cadre d'un contrat de mandat. Les obligations souscrites par Amaury Media à l'occasion d'un ordre de publicité ne peuvent l'être que vis-à-vis d'un Annonceur. En conséquence, Amaury Media ne peut être tenue à aucune obligation de quelque nature que ce soit vis-à-vis d'un Mandataire.

ARTICLE 1.4 – VENTE PROGRAMMATIQUE

La vente programmatique correspond à la vente d'Espaces Publicitaires automatisée et en temps réel grâce à une mise en relation entre acheteurs et vendeurs sur des places de marché virtuelles (Ad-Exchanges) (ci-après « Ventes Programmatisées »).

Amaury Media met à la disposition des Annonceurs et leurs Mandataires plusieurs plateformes technologiques automatisées (plateformes SSP) qui mettent en relation directe les acheteurs et les vendeurs de Publicité sur internet autour

d'un prix et/ou d'un Espace Publicitaire variable, sans autre intervention de la part d'Amaury Media. Cette mise en relation est également accessible via la plateforme Amaury Media Xchange (www.amaurymedia-xchange.fr).

Pour cette commercialisation, Amaury Media transmet une demande d'enchères, dans les limites des impressions disponibles, aux acheteurs potentiels (plateformes DSP) qui sont approuvés par ses plateformes technologiques partenaires. Le Message Publicitaire de l'Annonceur vainqueur de l'enchère sera servi sur la page et l'emplacement concernés par cette enchère.

Le Message Publicitaire pourra être personnalisé selon le profil de l'Utilisateur uniquement dans le cas où celui-ci a donné son consentement. Si l'Utilisateur n'a pas consenti à recevoir des Messages Publicitaires personnalisés, l'Annonceur et/ou son Mandataire sont informés qu'Amaury Média peut permettre une diffusion publicitaire respectant ce choix notamment grâce à des campagnes publicitaires contextuelles qui n'utilisent pas de Traceurs. Dans le cas où de telles campagnes seraient activées, l'Annonceur et/ou son Mandataire s'engagent à ne pas utiliser de Traceurs dans les Messages Publicitaires qu'ils auraient créés et/ou livrés pour diffusion.

Les Utilisateurs de ces plateformes, lorsqu'ils ne sont pas Annonceurs, reconnaissent expressément être en situation de proposer à la vente des Espaces Publicitaires au même titre qu'une régie publicitaire. Ces intervenants s'engagent, en conséquence, à respecter les conditions d'utilisation de ces

LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

plateformes ainsi que les dispositions applicables en France en matière d'achat d'Espaces Publicitaires (et notamment celles de la loi Sapin du 29 janvier 1993). Nonobstant toute disposition contraire des Conditions Générales de Vente, les Ventes Programmatiques seront facturées aux Annonceurs par lesdits intervenants et payables dans les délais légaux.

Amaury Media se réserve par ailleurs la possibilité de bloquer certaines Publicités ou certains acheteurs (DSP) qui ne respecteraient pas les règles de nos partenaires (SSP), nos spécifications techniques ou qui serviraient des Publicités contraires à notre éthique.

2 – MODALITÉS D'ACHAT D'ESPACE PUBLICITAIRE

2.1 - RÉSERVATION, CONFIRMATION (HORS VENTE PROGRAMMATIQUE)

Tout achat d'Espace Publicitaire sur les Supports commercialisés par Amaury Media fait l'objet d'un ordre de publicité. Il s'agit d'un document signé par Amaury Media adressé à l'Annonceur (ou son Mandataire) en réponse à la demande initiale de réservation d'Espace Publicitaire de ce dernier, et compte tenu des disponibilités du planning d'Amaury Media.

Toute demande de réservation d'Espace Publicitaire adressée à Amaury Media par l'Annonceur ou son Mandataire doit préciser les Supports concernés, la période

de diffusion souhaitée ainsi que la marque du produit ou du service objet du Message Publicitaire. Cette demande doit être adressée au moins cinq (5) jours ouvrés avant la date de première diffusion de la Publicité.

La confirmation d'ordre de publicité doit être retournée à Amaury Media dûment contresignée par l'Annonceur ou son Mandataire sous trois (3) jours ouvrés avant la date de première diffusion de la campagne. L'ordre de publicité devra également porter la mention « bon pour accord ».

Ce « bon pour accord » devra être authentifié par l'apposition du tampon de l'Annonceur ou de son Mandataire.

En cas d'existence d'un Mandataire, l'acceptation de la confirmation d'ordre par Amaury Media sera subordonnée à la communication préalable par le Mandataire soit du contrat de mandat le liant à l'Annonceur, soit de la lettre d'accréditation du Mandataire mentionnant l'existence de ce mandat et les conditions de facturation et de règlement qui y sont prévues.

Amaury Media recommande que l'attestation de mandat soit déposée via la plateforme **mymandat.edipub.org**, une plate-forme collaborative de gestion des attestations de mandat sécurisée et plurimédia mise en œuvre par EDIPub.

LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Le contrat de mandat, comme la lettre d'accréditation, seront réputés être maintenus en vigueur jusqu'à notification écrite par l'Annonceur à Amaury Media de leur résiliation. À défaut, l'ordre pourra ne pas être enregistré et ne sera pas pris en compte par Amaury Media.

L'absence de confirmation d'un ordre de publicité entraîne de plein droit la disponibilité de l'Espace Publicitaire réservé qui pourra être attribué à un autre Annonceur.

Cas des dispositifs de sponsoring : la programmation des dispositifs de sponsoring (display, vidéo, contenu audio) peut être soumise à des modifications. Dans ce cas, Amaury Media proposera à l'Annonceur ou à son Mandataire un dispositif de remplacement en fonction des disponibilités des contenus sponsorisés. Si l'Annonceur ne souhaite pas poursuivre ce dispositif, le contrat s'annule sans indemnité.

Cas des dispositifs « Spécial L'Équipe », native ads, Watch Button et module BeOp : Le Watch Button est un dispositif spécial mis en place par Amaury Media sur les pages « direct » et « direct commenté » des Supports digitaux de L'Équipe. Le module BeOp est un dispositif de questionnaire interactif mis en place par Amaury Media sur les pages « articles » des Supports digitaux de L'Équipe. Les dispositifs « Spécial L'Équipe », les intégrations en format natif (native ads), le Watch Button et le module BeOp sont des dispositifs qui ne sont pas soumis aux règles des formats publicitaires classiques. Leur validation et leur publication sur les Supports digitaux

restent donc à la discrétion de l'éditeur du site internet www.lequipe.fr et d'Amaury Media et ce, sans obligation d'en justifier les motifs. L'éditeur du site internet www.lequipe.fr et Amaury Media ne peuvent donc être tenus responsables de la non-publication de ces dispositifs sur les pages concernées, et la non-publication ne peut donner lieu au versement d'une indemnité à l'Annonceur concerné.

Application de la règle des 48 heures : Toute demande de réservation avec option est soumise à la règle des 48 heures. Lorsque 2 options sont posées sur un même emplacement :

- Si l'Annonceur en option 1 signe l'ordre d'insertion, une alternative sera proposée à l'Annonceur en option 2.
- Si l'Annonceur en option 2 souhaite confirmer l'ordre d'insertion, l'Annonceur en option 1 dispose de 48 heures pour valider sa campagne. Passé ce délai, il perd sa priorité d'achat.

2.2 – CONDITIONS DE REPORT, SUSPENSION, ANNULATION DE L'ORDRE DE PUBLICITÉ (HORS VENTE PROGRAMMATIQUE)

L'ordre de publicité est personnel à l'Annonceur et lié à un produit ou un service, une marque ou un nom commercial ou une enseigne. Il ne peut être modifié sans l'autorisation d'Amaury Media et ne pourra, en aucune manière, faire l'objet d'une cession par l'Annonceur ou le Mandataire à un tiers.

Les annulations, suspensions ou reports ne sont reconnues comme telles que dans la mesure où elles sont faites par écrit et sous réserve de réception des avis

LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

d'annulation, suspension ou modification par Amaury Media au plus tard quinze (15) jours avant sa date d'effet, et sous réserve d'acceptation de la modification des tarifs ou planning qui peut en résulter.

Reports de la campagne

Si ce délai n'est pas respecté, l'Annonceur se verra facturer des frais de report de la campagne :

- jusqu'à quinze (15) jours ouvrés avant la date de diffusion : sans frais de modification ;
- de quatorze (14) à cinq (5) jours ouvrés avant la date de diffusion : facturation égale à 30% du montant total net de la campagne reportée ;
- moins de cinq (5) jours ouvrés avant la date de diffusion : facturation égale à 50% du montant total net de la campagne reportée.

Suspension de la campagne

Le report du planning de diffusion ne pourra avoir lieu que dans l'année prévue de première diffusion.

En cas de demande d'un Annonceur pour une suspension de la diffusion de la Publicité, l'ordre de publicité sera annulé par Amaury Media et l'intégralité du prix de campagne suspendue sera néanmoins facturée à l'Annonceur.

Amaury Media sera en droit de refuser ou de suspendre toute Publicité renvoyant vers le site de l'Annonceur qui serait contraire aux lois et réglementations en vigueur ou qui serait contraire à la bonne tenue, la bonne présentation ou la ligne de conduite des Supports concernés, Amaury Media étant seule juge et n'ayant pas à indiquer les raisons de son refus ou de la suspension.

Le refus ou la suspension de la Publicité par Amaury Media ne saurait faire naître aucun droit à indemnité au profit de l'Annonceur (et/ou de son Mandataire) et ne saurait dispenser ce dernier du paiement des Publicités déjà diffusées.

Annulation de la campagne

L'Annonceur peut également, moyennant demande écrite adressée à Amaury Media, demander l'annulation d'un ordre de publicité.

Si la demande d'annulation de l'Annonceur intervient :

- jusqu'à quinze (15) jours ouvrés avant la date de diffusion : sans frais d'annulation ;
- de quatorze (14) à cinq (5) jours ouvrés avant la date de diffusion : facturation de 50% du montant total net de la campagne annulée ;
- moins de cinq (5) jours ouvrés avant la date de diffusion : facturation de 100% du montant total net de la campagne annulée.

L'Espace Publicitaire annulé sera alors remis à la disposition d'Amaury Media.

LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

2.3 - RÉSERVES – CAS DE FORCE MAJEURE

Amaury Media sera libérée de son obligation de diffuser la Publicité de l'Annonceur par suite de la survenance de tout cas fortuit ou de force majeure, ou de circonstances ayant une cause externe indépendante du fait personnel d'Amaury Media ou des éditeurs des Supports.

Pour l'application de la présente clause, devront être considérés comme cas de force majeure les cas suivants : la guerre, l'émeute, la grève, l'exigence fortuite de l'actualité, les destructions de matériels sans qu'il soit possible aux personnes qui les ont sous leur garde d'éviter ces destructions, l'arrêt des moyens de communication, les réquisitions ou dispositions d'ordre public apportant des restrictions à l'objet du contrat ou à la libre circulation, la défaillance dans la représentation des éléments du fait d'un dysfonctionnement ou d'un encombrement du réseau Internet, ainsi que d'un dysfonctionnement du serveur de diffusion publicitaire, ainsi que les cas retenus par la jurisprudence usuelle des tribunaux français en la matière.

Dans ces circonstances, Amaury Media et les éditeurs des Supports seront exonérés de toute responsabilité, et aucun retard ni défaut de diffusion de la Publicité ne pourra justifier la résiliation de l'ordre par l'Annonceur ni donner lieu à indemnité quelconque.

Toutefois, à titre de compensation, Amaury Media pourra, à sa convenance, proposer à l'Annonceur une prorogation de la durée de diffusion de la Publicité à raison de la durée du retard de diffusion causée par de telles circonstances, ou d'autres formes d'Espaces Publicitaires sur les Supports concernés. Les diffusions réalisées seront toutefois facturées par Amaury Media.

2.4 – CONFIDENTIALITÉ

Amaury Media, les éditeurs des Supports et le Client (Annonceur et/ou son Mandataire) conviennent du caractère strictement confidentiel des conditions négociées, des informations et documents technique, financier, juridique ou commercial échangés en vue de la signature ou de l'exécution de l'ordre de publicité, et s'engagent à les maintenir comme telles vis-à-vis des tiers.

3 - MODALITÉS DE LIVRAISON DES CRÉATIONS ET ÉLÉMENTS TECHNIQUES

3.1 - DÉLAIS DE LIVRAISON

Les formats digitaux publicitaires réservés doivent être livrés sous un format dématérialisé et conforme aux spécifications techniques déterminées par Amaury Media. La livraison doit se faire à l'adresse suivante : campaigndigital@amaurymedia.fr

LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les spécifications techniques d'Amaury Media sont disponibles en ligne, à l'URL suivante : www.amaurymedia.fr
Elles sont régulièrement mises à jour en fonction de nouvelles contraintes techniques.

Les éléments techniques nécessaires à la diffusion de la campagne (hors formats événementiels) doivent impérativement être mis à disposition d'Amaury Media au plus tard trois (3) jours ouvrés avant la date de première publication stipulée sur l'ordre de publicité, sous un format conforme aux spécifications techniques fixées par Amaury Media.

Pour les formats événementiels, les dispositifs Spécial L'Équipe, native ads et le Watch Button, les délais de livraison des éléments techniques conformes aux spécificités d'Amaury Media sont portés à cinq (5) jours ouvrés avant la date de première diffusion.

Le contenu du module BeOp doit être finalisé (textes, visuels ou vidéo) au plus tard cinq (5) jours ouvrés avant la date de première diffusion.

Passés ces délais, si la livraison ne permet pas d'assurer une mise en ligne de la campagne à la date convenue, Amaury Media se réserve le droit de facturer 50% du montant net acheté non diffusé.

Le défaut, le retard et/ou l'erreur de livraison des éléments techniques (cas des créations non livrées à la date convenue ou cas de livraison d'un format non conforme aux spécifications techniques demandées) libèrent Amaury Media de l'engagement de livraison de volume sur la période contractuelle. Aucune indemnité de compensation ne pourra être réclamée par l'Annonceur ou son Mandataire suite à un défaut, retard et/ou erreur de livraison des éléments techniques.

Amaury Media facturera la totalité du volume réservé sur l'ordre de publicité pour les emplacements achetés en exclusivité ou à forte part de voix.

Amaury Media n'est pas tenue de restituer les éléments techniques remis par l'Annonceur, même en cas d'annulation de la campagne, ni de les conserver.

3.2 - MODIFICATION DES CRÉATIONS

En dehors d'une modification des créations de la campagne de Publicité par période de quinze (15) jours Amaury Media se réserve le droit de refuser toute demande de modification de création demandée par l'Annonceur ou son Mandataire.

En cas d'acceptation, une majoration de 10% du tarif net hors taxes des formats concernés pourra être appliquée. Pour les créations hébergées sur un autre serveur, Amaury Media devra impérativement être prévenue vingt-quatre (24) heures à l'avance de toute interruption des liens.

LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

3.3 - CONTENUS DES MESSAGES PUBLICITAIRES

L'Annonceur s'assure de la licéité des Publicités et du respect de l'ordre public et des bonnes mœurs. Les Messages Publicitaires sont rédigés en langue française avec, le cas échéant, une traduction, en application de la loi n° 94-665 du 4 août 1994. Tout Message Publicitaire doit être clairement présenté comme une Publicité et identifier l'Annonceur.

L'Annonceur garantit qu'il est titulaire de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle et industrielle permettant la diffusion des Publicités, ainsi que des droits relevant de la personnalité et ce, pour toute la durée légale des droits de propriété intellectuelle et industrielle, en nombre de représentations et de reproductions.

Les textes et annonces paraissent sous la seule responsabilité de l'Annonceur et de son Mandataire. Ces derniers garantissent en conséquence solidairement Amaury Media contre toute action ayant pour cause le contenu du Message Publicitaire diffusé sur les Supports commercialisés par Amaury Media, sa présentation, et généralement, l'exécution de l'ordre de publicité.

Le non-respect de cette réglementation ou des spécificités techniques des Supports est un motif de rejet des Messages Publicitaires.

Choix de la Publicité et de l'Annonceur : Amaury Media se réserve le droit de refuser toute Publicité qu'elle jugerait contraire à ses intérêts moraux et matériels, ainsi qu'à ceux des éditeurs de ses Supports, à la loi ou aux recom-

mandations de l'ARPP, à ses critères de qualité et au contenu rédactionnel de ses Supports, ou toute Publicité susceptible de porter atteinte à l'ordre public, ou de heurter les convictions morales, religieuses, culturelles et politiques des lecteurs des Supports, et ce, sans obligation d'en justifier les motifs.

Amaury Media et les éditeurs des Supports se réservent également le droit de refuser toute Publicité faisant mention, directement ou indirectement, des concurrents des Supports, ou tout Message Publicitaire qui comporterait des rappels ou des éléments dont les droits sont détenus par un concurrent des éditeurs des Supports.

La responsabilité des éditeurs des Supports et/ou celle d'Amaury Media ne pourra en aucun cas être recherchée en cas d'un refus au présent article.

Cas des Publicités comparatives : l'Annonceur qui souhaite diffuser une Publicité comparative dans un des Supports doit en informer Amaury Media à l'avance afin de lui permettre de vérifier qu'aucune marque concurrente citée dans la Publicité comparative n'est présente dans le Support concerné.

Dans le cas contraire, Amaury Media se réserve le droit de refuser la diffusion de la Publicité comparative.

La responsabilité des éditeurs des Supports et/ou celle d'Amaury Media ne pourra en aucun cas être recherchée en cas d'un refus au présent article.

LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

L'Annonceur autorise Amaury Media pour les besoins de sa propre communication à utiliser gracieusement et/ou à reproduire, en totalité ou pour partie, la campagne publicitaire, objet du contrat, dans tous ses documents promotionnels diffusés en France ou à l'étranger, sous quelque forme et sur quelque support que ce soit, pendant toute la durée de la relation commerciale.

Les marques, qui sont la propriété d'Amaury Media ou des éditeurs des Supports, ne peuvent être utilisées dans une annonce publicitaire, comme d'aucune autre façon, sans une autorisation préalable écrite d'Amaury Media.

Amaury Media se réserve la possibilité de refuser tout ordre de publicité émanant d'un Annonceur présentant des risques d'insolvabilité.

Amaury Media se réserve également le droit de refuser tout nouvel ordre émanant d'un Client présentant, au moment de la passation de ce nouvel ordre de publicité, des retards de règlement pour des insertions déjà réalisées dans les Supports commercialisés par Amaury Media.

ARTICLE 3.4 – GARANTIE

L'Annonceur, son Mandataire ou son agent de publicité devront faire leur affaire préalable de toute autorisation de tout ayant-droit (auteurs, producteurs, concepteurs, réalisateurs, éditeurs, interprètes) et de manière générale de toute autorisation de toute personne physique ou morale susceptible de faire valoir ses droits, éventuellement nécessaire à la reproduction et à la diffusion

des Messages Publicitaires ainsi que des illustrations musicales et garantissent Amaury Media et les éditeurs des Supports de ce chef.

L'Annonceur, son Mandataire ou son agent de publicité devront également faire leur affaire de toute réclamation ou action engagée par toute personne physique ou morale qui s'estimerait lésée par la diffusion des Messages Publicitaires, à quelque titre que ce soit, ou qui estimerait avoir un droit à faire valoir à l'occasion de la diffusion des Messages Publicitaires par les Supports.

L'Annonceur, son Mandataire ou son agent de publicité s'engagent à respecter la législation applicable à leurs activités, et garantissent solidairement Amaury Media et les éditeurs des Supports en cas de violation.

Ces dispositions sont valables pour tout type de création diffusée dans les Supports commercialisés par Amaury Media.

Ces dispositions sont valables pour toute création diffusée dans le cadre d'une campagne classique, pour toute création diffusée dans le cadre d'une opération de parrainage, pour toute création diffusée dans le cadre des dispositifs *Spécial L'Équipe*, native ads, Watch Button et pour tous les contenus diffusés au sein du module BeOp.

LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

3.5 – ENGAGEMENT DE DIFFUSION D'AMAURY MEDIA

L'engagement d'Amaury Media porte sur la seule diffusion des Messages Publicitaires prévus dans l'ordre de publicité, à l'exclusion de tout engagement en matière de jour de diffusion. Amaury Media ne garantit pas le succès ou les résultats de la campagne publicitaire de l'Annonceur, et ne peut voir sa responsabilité engagée en cas de dommages subis par l'Annonceur dans le cadre de sa campagne sur les Supports. Tout Message Publicitaire est de ce fait diffusé sous la seule responsabilité de l'Annonceur.

4 – JEUX ET CONCOURS

Lorsqu'une opération de sponsoring prévoit un jeu ou un concours, l'Annonceur ou son Mandataire sont tenus de fournir les dotations et de s'acquitter de tous les frais engendrés par la gestion du jeu ou du concours : dépôt de règlement, mise en place des moyens de participation (relais internet, audiotel, réseaux sociaux, application, Espaces Publicitaires dédiés sur les Supports...).

La gestion des gagnants et l'envoi des dotations sont obligatoirement effectués par l'Annonceur ou son Mandataire.

La nature et le nombre de dotations offertes dans le cadre d'un jeu ou d'un concours doivent être déterminés d'un commun accord entre l'Annonceur ou son Mandataire et Amaury Media.

En cas de question sur les modalités, délais, conditions techniques et de diffusion sur les Supports concernant le sponsoring, contacter le service diffusion des Supports digitaux : campaigndigital@amaurymedia.fr

5 – TARIFS, CONDITIONS COMMERCIALES ET REMISE PROFESSIONNELLE

5.1 – TARIFS

Les ordres de publicité sont facturés sur la base du tarif hors taxes en vigueur au jour de l'établissement de ceux-ci et conformément aux tarifs publiés pour chacun des Supports commercialisés par Amaury Media. Ils sont communiqués sur demande et consultables sur le site www.amaurymedia.fr

Amaury Media se réserve le droit de modifier à tout moment ses tarifs et sa politique commerciale en respectant un préavis d'au moins cinq (5) jours ouvrés avant la date d'entrée en vigueur des dites modifications.

En cas de baisse des prix, les nouveaux tarifs seront applicables à tout ordre de publicité établi après leur publication sur le site www.amaurymedia.fr

En cas de hausse des prix, les nouveaux tarifs seront applicables à tout ordre de publicité dont la confirmation sera reçue après un mois suivant la publication de ces nouveaux tarifs sur le site www.amaurymedia.fr

LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

5.2 – CONDITIONS COMMERCIALES ET REMISE PROFESSIONNELLE

Sur les ordres exécutés dans le cadre d'un contrat de mandat, il est appliqué une remise professionnelle de 15 % sur le prix tarif net hors taxes, après application des majorations, du dégressif volume et/ou des remises spécifiques, et du cumul de mandats.

Les frais techniques sont en sus et ne bénéficient pas des dégressifs commerciaux et de la remise professionnelle.

Les données des offres commerciales (téléchargements, nombre de visiteurs uniques, nombre d'impressions) sont données à titre indicatif et peuvent varier dans le temps.

Sauf mention contraire, les offres sont disponibles en rotation générale, dans les formats spécifiés, et ne donnent pas droit à optimisation en cours de campagne.

Les offres promotionnelles incluant des insertions dans les Supports s'entendent nettes fin d'ordre, c'est-à-dire toutes remises éventuelles déduites (dégressifs, cumul de mandats, remise professionnelle). Ces offres ont des périodes de validité limitées dans le temps et ne sont pas cumulables avec d'autres offres commerciales. Elles sont réservées aux Annonceurs ne bénéficiant pas de contrats annuels et sont utilisables pour un même Annonceur dans le cadre d'une même campagne.

6 – CONDITIONS DE FACTURATION, DÉLAIS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

6.1 - FACTURATION

La Publicité est facturée sur la base des tarifs, impôts et taxes en vigueur au moment de la diffusion. Les tarifs susvisés comprennent à la fois les barèmes de prix, accessibles sur le site www.amaurymedia.fr, ainsi que les réductions susceptibles d'être appliquées.

La facture est transmise à l'Annonceur et le cas échéant, une copie est adressée au Mandataire.

L'envoi de la facture définitive détaillée vaut compte rendu d'exécution de diffusion au sens de l'article 23 de la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 dite « Loi Sapin ».

L'Annonceur est dans tous les cas responsable du paiement de l'ordre de publicité aux conditions définies aux tarifs.

Dans le cas où l'Annonceur aurait mandaté un intermédiaire, le Mandataire est solidairement responsable du paiement de l'ordre avec l'Annonceur (par dérogation aux articles 1998 et suivants du Code Civil). Le paiement au Mandataire ne libère pas l'Annonceur vis-à-vis d'Amaury Media.

6.2 - LOI SAPIN

Conformément à la loi n°93-122 du 29 janvier 1993, dite Loi Sapin et dans le cas où l'Annonceur aurait mandaté un intermédiaire, Amaury Media devra être en possession du contrat de mandat liant l'Annonceur et le Mandataire, contrat

LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

qui sera réputé à durée indéterminée jusqu'à son interruption par l'Annonceur, ce dont Amaury Media devra être informée.

L'Annonceur s'engage à informer Amaury Media des éléments déterminants du contrat de mandat qui sont susceptibles de produire un effet sur la réalisation des prestations confiées.

L'original de la facture relative à l'ordre de publicité sera envoyé à l'Annonceur et un autre exemplaire sera adressé au Mandataire en vigueur.

L'Annonceur qui choisit de faire régler la campagne par son Mandataire payeur se porte, dans tous les cas, fort du paiement à bonne date des sommes revenant à Amaury Media par son Mandataire et s'engage à couvrir Amaury Media de tout préjudice subi par Amaury Media résultant d'une défaillance du Mandataire de l'Annonceur à cet égard, à charge pour ce dernier de se retourner contre son Mandataire dans les conditions légales.

Secteurs hors loi Sapin : pour les secteurs hors loi Sapin et dans le cas où l'Annonceur serait représenté par une agence, celle-ci agit pour le compte de l'Annonceur en tant que commissionnaire du croire.

6.3 - DÉLAIS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

La Publicité est payable sans escompte au comptant au plus tard à la date d'échéance indiquée sur la facture sauf stipulation contraire convenue par

accord particulier. Suivant l'importance ou la nature du travail à exécuter à la libre interprétation d'Amaury Media, il pourra être demandé une avance de 30% du montant HT de l'ordre de publicité.

Les factures émises par Amaury Media sont payables au lieu de son principal établissement.

Tout retard de règlement par rapport aux échéances prévues entraînera :

- le droit de suspendre dès le lendemain du défaut de paiement l'exécution des campagnes en cours,
- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes facturées restant dues et des ordres insérés non encore facturés,
- le paiement comptant à la remise de l'ordre de toute nouvelle insertion ou éventuellement la suspension de son exécution (l'insertion/diffusion étant subordonnée au paiement),
- conformément à l'article L441-10 du Code de Commerce, des pénalités de retard pourraient être appliquées dans le cas où les sommes dues seraient versées après la date de paiement figurant sur la facture. Ces pénalités sont d'un taux égal à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal.

En cas de recouvrement contentieux et/ou par l'intermédiaire d'une société spécialisée extérieure, tous les frais demeureront à la charge de l'Annonceur.

LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

En aucun cas, les paiements qui sont dus à Amaury Media ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque réduction ou compensation sans l'accord écrit et préalable de la part d'Amaury Media. Tout paiement entre les mains d'Amaury Media s'impute sur les sommes dues, quelle qu'en soit la cause, en commençant par celles dont l'exigibilité est la plus ancienne. Les réductions de prix ne sont acquises que pour autant que les obligations et prestations y donnant droit aient été effectivement exécutées ou réalisées.

6.4 - RÉCLAMATION ET CONTESTATION

Toute réclamation, quelle qu'en soit la nature, doit être portée à la connaissance d'Amaury Media par lettre recommandée et dans un délai maximum de quinze (15) jours après la date de la facture. Passé ce délai aucune contestation ne sera plus recevable.

En tout état de cause, l'Annonceur ou son Mandataire s'oblige à payer, sans aucun retard, la partie non contestée de la facture.

Toute réclamation relative à la diffusion d'une campagne ne pourra être prise en compte par Amaury Media si elle n'est pas consécutive à un contrôle effectué conjointement par l'Annonceur et un collaborateur (ou salarié) d'Amaury Media. Il est entendu que le serveur de diffusion publicitaire d'Amaury Media fera foi entre les Parties.

7 – RESPECT DES DONNÉES PERSONNELLES

D'une manière générale, Amaury Media s'engage à respecter tous les principes et obligations applicables au Responsable du Traitement, tels que prévus par le règlement 2016/679/UE du 27 avril 2016 relatif à la protection des Données (« RGPD ») et la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi 2018-493 du 20 juin 2018.

Les Traitements de Données personnelles d'Amaury Media sont réalisés sur les Supports et au travers des solutions publicitaires de ses prestataires. La responsabilité d'Amaury Media sur les Traitements ne serait être appliquée aux Traitements et solutions publicitaires de l'Annonceur ou de son Mandataire, à qui il incombe de respecter les obligations qui s'imposent à eux en fonction de leur qualification respective et selon des accords juridiques indépendants d'Amaury Media.

Si un Annonceur est amené à collecter ou traiter des Données personnelles dans le cadre d'une opération d'achat d'Espace Publicitaire sur les Supports, l'Annonceur et son Mandataire s'engagent à respecter les lois et réglementations ainsi que les dispositions relatives à la protection des Données à caractère personnel.

LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

L'Annonceur et/ou son Mandataire déclare(nt) qu'il(s) est (sont) informé(s) et qu'il(s) a(ont) informé ses(leurs) salariés que dans le cadre de la gestion du contrat par les C.G.V, Amaury Media est amenée à collecter et à traiter des Données à caractère personnel (nom, prénom, e-mail et fonction notamment) des personnes physiques travaillant pour l'Annonceur et/ou son Mandataire.

Ces Traitements sont nécessaires à l'activité commerciale d'Amaury Media. Ces informations pourront contenir des Données personnelles qui seront utilisées par Amaury Media à des fins de prospection commerciale, de vente d'Espaces Publicitaires, d'informations sur les offres commerciales ou les Supports qu'elle commercialise. Ces informations pourront également être utilisées pour délivrer les services demandés par l'Annonceur ou le Mandataire lors des achats d'Espaces Publicitaires.

Les Personnes Concernées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition pour motif légitime, de suppression et de portabilité de leurs Données personnelles, ainsi qu'un droit de limitation du Traitement réalisé sur leurs Données personnelles, ce que l'Annonceur et/ou son Mandataire s'engage à indiquer à ses salariés.

L'exercice de ces droits doit être effectué auprès du Délégué à la protection des Données d'Amaury Media par l'envoi d'un e-mail à l'adresse suivante : dpo@amaury.com.

8 – UTILISATION DES COOKIES ET AUTRES TRACEURS

L'Annonceur souhaitant déposer un tag, cookie ou toute autre Traceur s'engage à respecter les dispositions suivantes, notamment l'Article 82 de la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi 2018-493 du 20 juin 2018, la Délibération n°2020-091 du 17 septembre 2020 portant sur l'adoption de lignes directrices relatives à l'application de l'article 82 de la Loi du 6 janvier 1978 modifiée aux opérations de lecture et écriture dans le terminal d'un Utilisateur, la délibération n°2020-092 du 17 septembre 2020 portant adoption d'une recommandation proposant des modalités pratiques de mise en conformité en cas de recours aux cookies et autres Traceurs, le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (ci-après « RGPD »), les guidelines sur le consentement adoptées par l'European Data Protection Board et/ou le Transparency and Consent Framework de l'IAB. (ci-après « la Législation Applicable »).

Il est entendu que l'Annonceur, en tant que Responsable du Traitement, se porte fort du respect de la Législation Applicable par son Mandataire ainsi que tous leurs Sous-traitants et/ou partenaires intervenant en leur nom ou pour leur compte pour des opérations de Traitement de Données personnelles quelles que soient les modalités d'achat d'Espaces Publicitaires notamment à l'occasion de commercialisation des Espaces Publicitaires en programmation.

LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

En conséquence, l'Annonceur souhaitant déposer un tag, cookie ou tout autre Traceur s'engage à avoir obtenu un consentement préalable et valide de l'Utilisateur pour son compte et/ou pour celui des solutions publicitaires auxquelles lui ou son Mandataire a recours. Amaury Media s'est engagée à respecter les bonnes pratiques élaborées par les acteurs de l'interprofession publicitaires en signant la Charte Européenne de l'IAB Europe en matière de Publicité comportementale en ligne.

Pour les ventes hors programmatique, l'Annonceur et/ou son Mandataire devra informer Amaury Media avant l'insertion dans les créations publicitaires de tous tags et autres Traceurs quels qu'ils soient qui viseraient à recueillir des Données personnelles des Utilisateurs. Amaury Media donnera son autorisation expresse par écrit à l'Annonceur et/ou son Mandataire. Ces tags restent la propriété de l'Annonceur et ne sont pas destinés à être communiqués ou transférés à des tiers quels qu'ils soient, ni être agrégés ou fusionnés avec d'autres informations de quelque nature que ce soit.

Amaury Media se réserve le droit d'effectuer une analyse préalable à toute décision d'autorisation ou de refus d'utilisation de Traceurs, notamment pour vérifier qu'il n'y a pas d'impact négatif sur les Supports.

L'Annonceur et/ou son Mandataire s'engage d'ores et déjà pour lui-même ainsi que pour le compte de ses Sous-traitants et/ou partenaires publicitaires agissant

en son nom et pour son compte pour les besoins de la diffusion des Publicités sur les Supports à :

- respecter la Législation Applicable ;
- ce que les cookies ou autres Traceurs ne soient pas conservés sur le terminal des Utilisateurs au-delà d'une durée de six mois ou toute autre durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de la finalité poursuivie;
- ne pas exploiter les Données pour d'autres finalités que celles convenues ;
- remédier sans délai à tout dysfonctionnement ou faille de sécurité, imputable au dépôt et/ou la lecture des cookies ;
- prendre toutes précautions utiles pour ne pas divulguer les Données ainsi traitées à toute personne non-autorisée ;
- conserver des preuves du respect de ces obligations et à les transmettre à Amaury Media à première demande ;
- ne pas changer les caractéristiques du Traitement sans en informer Amaury Media et sans avoir reçu son accord;
- mettre en place des mesures de sécurité renforcées en cas de transferts de Données lorsque le pays importateur des Données personnelles n'est pas considéré par l'Union Européenne comme ayant un niveau de protection équivalent à celui du droit de l'Union Européenne.

Les Parties s'engagent à s'informer mutuellement et à s'assister en cas d'une demande d'exercice de droit d'une Personne concernée.

LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

L'Annonceur et/ou son Mandataire s'engage à ce qu'aucune catégorie particulière de Donnée à caractère personnel ou Données sensibles au sens de la Législation Applicable ne soit collectée sur les Supports. Les Données dites sensibles recouvrent notamment les données relatives aux origines raciales et ethniques, aux opinions politiques, philosophiques ou religieuses, à l'appartenance syndicale, à la santé ou orientations sexuelles des Personnes concernées, ainsi que les données relatives à des condamnations pénales et infractions.

Amaury Media informe les Annonceurs que, par principe, la collecte et l'utilisation de la géolocalisation précise et de l'analyse active des caractéristiques du terminal (ci-après « Fingerprinting ») - dont le sens est donné par le Transparency Consent Framework de l'IAB Europe - sont bloquées.

Si l'Annonceur souhaite avoir recours à la géolocalisation et / ou au Fingerprinting, il devra contacter Amaury Media pour justifier le recours à ces deux procédés et pour expliquer leur mise en place.

L'Annonceur accepte d'indemniser, défendre et tenir indemne les éditeurs des Supports, Amaury Media et leur représentants respectifs des pertes et dommages résultant d'un manquement à ces présentes clauses, notamment toute somme, frais, dommages et intérêts qui seraient mises à leur charge y compris les frais d'avocat et toutes sommes auxquels qu'ils seraient condamnés à verser au titre d'une décision de justice, d'une décision d'une autorité indépendante ou d'une transaction.

Amaury Media pourra à tout moment et par tout moyen contrôler le respect par l'Annonceur des conditions d'utilisation de Traceurs et des Données qui en sont issues, afin de s'assurer que l'Annonceur n'émet pas par l'intermédiaire du Support des Traceurs qui ne respectent pas la Législation Applicable et le présent article. Le cas échéant, Amaury Media se réserve la possibilité, sans préjudice de toute autre sanction prévue par la loi française, de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour faire cesser le manquement. Notamment, et sans que cette liste ne soit limitative, Amaury Media pourra empêcher l'intégration d'un tag dans le code source de ses Supports, empêcher l'appel de tags, désactiver les Traceurs déposés ou demander à l'Annonceur de les désactiver, mettre fin à la relation contractuelle avec l'Annonceur et engager des actions à son encontre.

9 – RESPECT DES RÈGLES ÉTHIQUES ET DES LOIS ANTI-CORRUPTION

Chacune des sociétés du Groupe Amaury attache une grande importance à ce que ses Partenaires partagent un ensemble commun de règles, d'usages et de principes en matière d'éthique.

C'est pourquoi le Groupe Amaury attend que chacune de ses sociétés instaure et promeuve des relations exemplaires – responsables, équitables et intègres – avec l'ensemble de ses Partenaires (fournisseurs, sous-traitants, prestataires...), ci-après « **les Partenaires** ».

LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Aussi, chaque société du Groupe Amaury dont fait partie Amaury Media demande et attend de ses Partenaires le strict respect de la législation en vigueur, des principes éthiques qui figurent dans le présent article et de s'assurer du respect de ces principes par leur personnel, leurs propres fournisseurs et sous-traitants. Amaury Media exige de ses Partenaires un comportement exemplaire en matière de normes et conditions de travail. Les Partenaires d'Amaury Media s'engagent à respecter notamment les normes en matière de prohibition du travail illégal, clandestin et non-déclaré, de prohibition du harcèlement sous toutes ses formes, des abus et des discriminations quelle qu'en soit la nature.

Amaury Media exige de ses Partenaires un comportement exemplaire en matière d'intégrité dans la conduite de leurs activités, ce qui signifie, sans que cette liste soit exhaustive, la prohibition de toutes formes de corruption, la prohibition des conflits d'intérêts, le respect de la concurrence, et le respect en matière de transparence de l'information.

À cet égard, Amaury Media rappelle en particulier que les cadeaux et invitations peuvent constituer des manifestations de courtoisie acceptable si leur portée et leur valeur sont limitées, s'ils sont offerts en toute transparence, sans attente d'une quelconque contrepartie.

Amaury Media se réserve le droit et à ses frais d'auditer ses Partenaires pour vérifier les engagements pris par le Partenaire dans le présent article.

Les Partenaires reconnaissent avoir pris connaissance du Code de conduite d'Amaury Media à l'adresse suivante : <https://amaury.com/engagements/dispositif-anti-corruption>.

Tout manquement aux lois applicables ayant un effet préjudiciable sur la réputation et la probité d'Amaury Media d'une telle importance rendrait impossible le maintien de la relation commerciale avec le Partenaire fautif du manquement. Ainsi, Amaury Media se réserve le droit de résilier immédiatement la relation commerciale sans préjudice des autres droits qu'Amaury Media pourrait exercer pour faire valoir ses droits et son préjudice.

Amaury Media a mis à disposition une plateforme sécurisée où les Partenaires peuvent déposer une alerte. La plateforme est accessible à l'URL suivante : <https://amaury.signalement.net/>

10 – TRANSFERT DU CONTRAT

Le contrat est rigoureusement personnel à l'Annonceur, et l'éventuel Mandataire, qui ne peut l'utiliser que pour sa société, sa marque, ses produits ou services tels que désignés dans l'ordre d'insertion. En aucun cas, l'Annonceur, et l'éventuel Mandataire, ne peut céder le bénéfice du contrat, sauf accord préalable et exprès d'Amaury Media.

LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

En cas de cession autorisée, l'Annonceur, et l'éventuel Mandataire, s'oblige à faire exécuter par son successeur tous les ordres de publicité en cours au moment de la cession, l'Annonceur, et l'éventuel Mandataire, restant garant vis à vis d'Amaury Media de la bonne exécution et du bon règlement desdits ordres.

11 – LOI ET COMPÉTENCE

L'élection de domicile est faite à l'adresse indiquée en tête des factures d'Amaury Media.

L'interprétation et l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente, ainsi que tous les actes qui en seraient la suite ou compétence, sont soumis au droit français.

Tout litige susceptible de résulter de l'interprétation et de l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente ou de l'ordre d'insertion ou de toutes éventuelles conditions techniques régissant cet ordre sera soumis à la compétence exclusive de Tribunal de Commerce de Nanterre, nonobstant toute éventuelle connexité, demande incidente ou en garantie ou en cas de pluralité de défendeurs.

Amaury Media disposera néanmoins de la faculté de saisir toute autre juridiction compétente et en particulier celle du siège social du Client.

Les effets de commerce ou acceptation de règlement ne feront ni novation, ni dérogation à la présente clause.

LES CONTACTS

TRADING

LAURENCE BUCQUET

Directrice Générale Adjointe Trading
01 41 04 97 85 - 06 79 43 97 72
laurence.bucquet@amaurymedia.fr

CHARLOTTE JULLIOT

Directrice Commerciale Digital
01 41 04 98 80 - 06 74 52 84 24
charlotte.julliot@amaurymedia.fr

THOMAS EVAIN

Directeur de clientèle digital
06 02 19 48 47
thomas.evain@amaurymedia.fr

YOUSRA HADER

Directrice de clientèle digital
06 34 33 49 95
yousra.hader@amaurymedia.fr

INES AIT LARBI

Chef de publicité digital
06 12 16 48 27
ines.aitlarbi@amaurymedia.fr

MURPHY N'KAZI

Chef de publicité digital
06 50 12 18 19
murphy.nkazi@amaurymedia.fr

OPÉRATIONS SPÉCIALES

FLORENT DURCHON

Directeur Général Adjoint OPS
01 40 93 22 81 - 06 60 62 28 62
florent.durchon@amaurymedia.fr

BENJAMIN CRUCON

Directeur Commercial OPS & partenariats
01 40 93 20 92 - 06 22 28 88 69
benjamin.crucon@amaurymedia.fr

VIRGINIE GRANDJEAN

Directrice Commerciale OPS et partenariats
01 40 93 24 64 - 06 88 24 65 86
virginie.grandjean@amaurymedia.fr

ACTIVATION COMMERCIALE

NOËLLIE KRANS

Responsable AdOps
06 35 29 64 16
noellie.krans@amaurymedia.fr
adopsdigital@amaurymedia.fr

AMAURY
MEDIA
dépasser vos limites

amaurymedia.fr

40-42 Quai du Point du Jour
92100 Boulogne-Billancourt